

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**



MEMORIAL

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1

2 janvier 2010

SOMMAIRE

Aal Veinen S.à r.l.	42	Hewlett-Packard Luxembourg Holdings	
Aberro S.A.	4	S.à r.l.	42
A.I. Asesoria de Inversiones S.A.	4	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante quatorzième (274) S.e.c.s.	44
Aquarius S.a.	43	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante quinzième (275) S.e.c.s.	46
Atraxis Immobilière S.A.	45	International Gears Company S.A.	23
Barony Holding S.A.	48	Jardi Eco S.A.	9
Bavaria Investments S.à r.l.	15	Kilam S.A.	46
BC Gong S.à r.l.	33	Lion Residential S. à r. l.	4
Brew Re S.A.	17	LSRC S.à r.l.	23
BV Capital Partners Luxembourg S.A.	5	Lux Multi-Flex	6
CENTRAL CONSTRUCTION (Luxembourg) S.A.	22	Marnet S.A.	42
Ceris Commerz Consult S.A.	43	Noemi International S.A.	3
Corallia	45	Penisola Estates S.à r.l.	5
Crystal Bronze S.à r.l.	33	Ravelin Investments S.A.	7
DCIT S.à r.l.	42	Ravelin Investments S.A.	7
Euro Invest Management S.A.	3	SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A. ...	8
Europlan S.à r.l.	23	Silverlake SICAV	2
Eurostone S.A.	5	Société Financière Château Richelieu S.A.	6
Facebook Lux	25	6
Fender SA	23	Strapag S.A.	2
Financement Fontaine S.A.	48	Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl	19
Fizzbikes Distribution S.A.	6	Surf International S.A.	47
Flying Start Invest S.A.	8	Targeted NE, S.à r.l.	15
Hanscan	13	Tursonia Holding S.A.	47
Heco S.A.	43	Tursonia Holding S.A.	47
Helikos SE	44	Tuyet Holding S.A.	7
Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l.	13	Verewinkel S.A.	45
Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l.	48	VISTRA (Luxembourg) S. à r.l.	13

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Die Aktionäre der Silverlake SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *12. Januar 2010*, um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. August 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Silverlake SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Dezember 2009.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2009156065/755/29.

Strapeg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.846.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 décembre 2009 a été informée du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

L'Assemblée générale du 7 décembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

L'assemblée générale du 7 décembre 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour STRAPEG S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009156526/25.

(090189752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 67.089.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juillet 2009

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Cédric Finazzi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009156525/26.

(090189751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Euro Invest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 71.129.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 novembre 2009.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date du 30 Septembre 2009, de Madame Jeanny TEUSCH-THOMES, demeurant à 180, rue des Romains, Strassen, de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée nomme Madame Elisabeth SCHROEDER, demeurant à 7, boulevard G. Jacquemart, Luxembourg, Administrateur en remplacement de Madame Jeanny TEUSCH-THOMES.

L'Assemblée nomme Messieurs Jean WEISGERBER demeurant à 378, route de Thionville, Hesperange, et Marc MAYER, demeurant à 282, route de Longwy, Luxembourg Administrateurs.

L'Assemblée nomme la Fiduciaire des Classes Moyennes, 282, route de Longwy, Luxembourg, Commissaire aux comptes

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Jean WEISGERBER, Administrateur	Hesperange
M. Marc MAYER, Administrateur	Luxembourg
Mme. Elisabeth SCHROEDER, Administrateur	Luxembourg

Commissaire aux comptes

Fiduciaire des Classes Moyennes	Luxembourg
---------------------------------	------------

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009156529/28.

(090189589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 57.469.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 08 décembre 2009:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pierre-Alain EGGLY, Administrateur, 1, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Kerstin KRAMER, Employée de banque, 1, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Gilles SOMERS, Employé de banque, 1, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 08 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009156523/18.

(090189798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Aberro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 123.030.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 18 juin 2009 que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour sa fonction d'administrateur et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

- L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Monsieur Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156535/19.

(090189260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Lion Residential S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.347,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.263.

En date du 7 décembre 2009, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Heike Kubica, Mme Anja Lakoudi et Mme Rachel Aguirre de leurs postes de gérants de la Société avec effet immédiat.

Lors de cette même assemblée, l'associé unique a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

M. Ben Lehrecke ayant comme adresse le Michael-Huber-Weg 5, 81667 Munich, Allemagne; et M Andreas Marggraf, ayant comme adresse le Beselerplatz 8, 22607 Hambourg, Allemagne

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Lion Residential S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156521/17.

(090189209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Penisola Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 80.907.

—
Extrait informatif concernant l'Associé Unique de la Société

Les membres du conseil de Gérance de la Société souhaitent inscrire l'Associé Unique de la Société au Registre de Commerce des Sociétés. Les coordonnées de l'Associé Unique sont comme suit:

Nom: Soros Real Estate Investors CV

Siège social: Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, Pays Bas

Nombre de parts détenues: 250

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009156522/16.

(090189237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 46.542.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 novembre 2009:

- L'Assemblée a accepté la démission de Whitehouse Consulting Limited en qualité de Commissaire aux Comptes.
- L'Assemblée a décidé de nommer Luxfiducia Sàrl, une société domiciliée au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux Comptes. Luxfiducia Sàrl poursuivra le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156519/17.

(090189095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

BV Capital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 109.290.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 27 avril 2009, que:

L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour sa fonction d'administrateur et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156540/21.

(090189221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Fizzbikes Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 117.385.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 novembre 2009

1. Est révoqué de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur René PROMME, employé privé, né le 3.3.1950 à Pétange, demeurant à L-5558 Remich, 10 rue des Pommiers avec effet au 16 novembre 2009

2. Est nommé en remplacement aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué pour une durée indéterminée à compter du 16 novembre 2009, Mademoiselle Hady CAMARA, indépendante, née le 5.1.1975 à Metz demeurant à L-1482 Luxembourg, 9 rue Charlotte ENGELS.

Pour FIZZBIKES DISTRIBUTION SA

Maître Romain LANCIA

Référence de publication: 2009156531/15.

(090189616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Lux Multi-Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 132.422.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. November 2009

- Die Versammlung erneuert die Vollmacht nachstehender Verwaltungsratsmitglieder für ein Jahr:

Herren Hans-Ulrich HÜGLI - Vorsitzender (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

Philippe BERNARD (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

Oliver MAAS (8, Paradeplatz, CH-8001 Zürich)

Jacques E. STAUFFER (8, Paradeplatz, CH-8001 Zürich)

Eduard VON KYMMEL (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

- Die Vollmacht von KPMG als Wirtschaftsprüfer wird für das Geschäftsjahr 2010 erneuert

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 novembre 2009

- L'assemblée renouvelle pour un an le mandat des membres du conseil d'administration suivants:

Messieurs Hans-Ulrich HÜGLI - Président (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

Philippe BERNARD (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

Oliver MAAS (8, Paradeplatz, CH-8001 Zürich)

Jacques E. STAUFFER (8, Paradeplatz, CH-8001 Zürich)

Eduard VON KYMMEL (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

- Le mandat du réviseur d'entreprise KPMG est reconduit pour l'exercice 2010.

POUR LUX MULTI-FLEX

Signatures

Référence de publication: 2009156532/26.

(090189384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Société Financière Château Richelieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.882.

Extrait de l'assemblée générale statutaire du 9 juin 2009

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération, L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2010 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures

Référence de publication: 2009156547/13.

(090189898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Ravelin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.838.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 06 Janvier 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Christian HEINEN-GORLA de son poste d'administrateur a été acceptée.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009156537/12.

(090189197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Ravelin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.838.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 24 juin 2009, que:

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur la société "PEN TRADE ENTERPRISES INC" enregistrée au "Registre des Entreprises QUEBEC" sous le numéro 1160341211 et ayant son siège social au 1000 de la Gauchetière West Street, Suite 2900, H3B 4W5 Montréal, Canada jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, soit l'assemblée qui se tiendra en l'année 2010. Elle jouira d'un pouvoir de signature conjointe.

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009156536/20.

(090189197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Tuyet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 117.529.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 6 juillet 2009, que:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour sa fonction d'administrateur et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg le 6 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156533/22.

(090189267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Flying Start Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 94.365.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société tenue en date du 06 juillet 2009, que:

L'Assemblée décide de ne pas renouveler et de révoquer avec effet immédiat la société BANNER MOBILFISC LTD, ayant son siège social à Chocolaté Cottage, IRL-Tubrid, Cahir, co Tipperary, pour ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué. L'Assemblée décide également de ne pas renouveler et de révoquer avec effet immédiat Monsieur Patrick VENCKEN pour son mandat d'administrateur-délégué.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 06 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156534/25.

(090189264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 63.172.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 novembre 2009.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date du 15 octobre 2009, de Monsieur Joseph SCHILTZ, demeurant à 42, rue Jean Bertels, Luxembourg de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée nomme Monsieur Pierre-Paul SCHILTZ, demeurant à 36, rue de Contern, Itzig, Administrateur en remplacement de Monsieur Joseph SCHILTZ.

L'Assemblée nomme Monsieur Guy SCHILTZ demeurant à 8, Edward Steichen, Bivange, Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué. Il pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

L'Assemblée nomme Monsieur François DAVID, demeurant 6, rue Kirchwois, Peppange, Commissaire aux comptes. Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Guy SCHILTZ, Président du Conseil d'Administration	Bivange
M. Joachim HENZEL, Administrateur	D-Wehrheim
M. Pierre-Paul SCHILTZ, Administrateur	Itzig

Administrateur délégué

M. Guy SCHILTZ	Bivange
----------------	---------

Commissaire aux comptes

M. François DAVID, Réviseur d'entreprises	Peppange
---	----------

Luxembourg, le 3 décembre 2009.
Pour avis sincère et conforme
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2009156530/29.

(090189596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Jardi Eco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 29A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 149.781.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois "@gents doubles S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 125.142, représentée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 novembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JARDI ECO S.A".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises de toute nature (à l'exception de médicaments et de denrées alimentaires).

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra en outre prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué et/ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un président et/ou d'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société "@gents doubles S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représenté par Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Gilles DUCLOUX, administrateur de société, demeurant à F-37210 Rochecorbon, 42, rue des Fontenelles,
- b) Monsieur Nicolas CHEREL, administrateur de société, demeurant à F-37190 Azay-le-Rideau, 12, Chemin de la Dime,
- c) Monsieur Marc NGUYEN MINH HOANG, employé privé, demeurant à Shanghai (Chine), #2502, 88-3 Sinan Road.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

- "LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A." société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Sont nommés administrateurs-délégués:

- a) Monsieur Gilles DUCLOUX, prénommé
- b) Monsieur Nicolas CHEREL, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-2611 Luxembourg, 29A, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation LAC / 2009 / 50938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157105/216.

(090190737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157296/10.

(090190298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

VISTRA (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 37.185.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157294/10.

(090190234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Hanscan, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.691.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Hanscan", a société anonyme, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered at the Luxembourg Trade Register under the number R.C.S. B 120.691, incorporated by deed dated on October 13th, 2006, published in Memorial C number 2273 of December 5th 2006.

The meeting is presided by Mr Hubert JANSSEN, lawyer, with professional address at Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, with professional address at Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3.200 (three thousand and two hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Acknowledgement that the Company has a sole shareholder.
- 2) Amendment of articles 7 and 14 of the Articles of Association in order to reflect such action.
- 3) Any other business related to the previous point.

After deliberation, the meeting unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges that the Company has a sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend articles 7 and 14 of the Articles of Incorporation and to give it the following wording:

" Art. 7. Sole director or Board of Directors.

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

The director(s) shall be elected by the shareholders meeting, or by the sole shareholder (as the case may be), which shall determine its/their number, for a period not exceeding six years, and it/they shall hold office until its/their successors are elected. It/They are re-eligible and it/they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the sole shareholder.

In the case where there would be more than one director, in the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was draw up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Hanscan", société anonyme, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 120.691, constituée suivant acte reçu le 13 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2273 du 5 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.200 (trois mille deux cents actions) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Constatation que la société n'a plus qu'un associé unique.
- 2) Modifications afférentes des articles 7 et 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution

Afin de mettre en concordance les statuts avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer les articles 7 et 14 des statuts de la Société par les textes suivants:

" Art. 7. Administrateur unique ou Conseil d'administration.

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société. L'/Les administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et il/ils restera/resteront en fonction jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soit/soient élu(s). L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s) et il/ils peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas), avec ou sans motif.

Dans le cas où il y aurait plus qu'un administrateur, en cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50590. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157141/114.

(090190530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

**Targeted NE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bavaria Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.313.

In the year two thousand nine, the twentieth of November,

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bavaria Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 147.313 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated on July 20, 2009 pursuant to a deed of Maître Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1566 of August 13, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since yet.

There appeared, Targeted NE Fund, LP, a limited partnership duly organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal office at 767 Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10153,

USA, and its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations, United States of America, under number 4749430 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, private employe, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from "Bavaria Investments S.à r.l." to "Targeted NE, S.à r.l." and amendment of article 2 of the articles of association of the Company accordingly.

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Bavaria Investments S.à r.l." to "Targeted NE, S.à r.l."

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "Targeted NE, S.à r.l."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bavaria Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.313 et ayant un capital social de EUR 12,500.- (la Société). La Société a été constituée en date du 20 juillet 2009 suivant un acte du notaire Maître Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1566 du 13 août 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

A comparu, Targeted NE Fund, LP, une limited partnership dûment organisée et existante selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son bureau principal au 767 Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10153, Etats-Unis d'Amérique et son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à la Division des Sociétés (Division of Corporations) de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4749430 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement du nom de la Société de "Bavaria Investments S.à r.l." en "Targeted NE, S.à r.l.", et modification de l'article 2 des statuts de la société.

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société, de "Bavaria Investments S.à r.l." en "Targeted NE, S.à r.l.". En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "Targeted NE, S.à r.l.".

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50014. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157139/94.

(090190524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.288.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BREW RE S.A., having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 56.288, transferred by a deed of Maître Jean-Joseph Schwachtgent, notary residing in Luxembourg, on September 9, 1996, published in Memorial C number 621, on November 30, 1996.

The meeting is presided by Regis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Brian Collins residing professionally at Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the three hundred thousand (300,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of one hundred and two million three hundred and thirty five thousand Euros (102,335,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of seven million five hundred thousand (7,500,000.- EUR) to one hundred and nine million eight hundred and thirty five thousand Euros (109,835,000.- EUR), by an issue of four million ninety three thousand and four hundred (4.093.400) new shares.

2.- Renunciation to the preferential subscription right.

3.- Subscription and payment.

4.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect the actions described above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of one hundred and two million three hundred and thirty five thousand Euros (102,335,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of seven million five hundred thousand (7,500,000.- EUR) to one hundred and nine million eight hundred and thirty five thousand Euros (109,835,000.- EUR), by an issue of four million ninety three thousand and four hundred (4,093,400) new shares, by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "BRANDBREW S.A.", a company having its registered office in L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, represented by Mr Brian Collins, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the four million ninety three thousand and four hundred (4,093,400) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one hundred and two million three hundred and thirty five thousand Euros (102,335,000.- EUR), as was certified to the undersigned notary.

The other shareholder waived its preferential subscription right.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 5. The corporate capital of the Company is set at one hundred and nine million eight hundred and thirty five thousand Euros (109,835,000.- EUR), represented by four millions three hundred and ninety-three thousand four hundred (4,393,400) shares without nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 6,700.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BREW RE S.A.", ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 56.288, transférée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 9 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 621 du 30 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Brian Collins demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les trois cent mille (300.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent deux millions trois cent trente-cinq mille Euros (102.335.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille (7.500.000.- EUR) à cent neuf

millions huit cent trente-cinq mille (109.835.000.- EUR) par émission de quatre millions quatre-vingt-treize mille quatre cents (4.093.400) nouvelles actions.

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel.
- 3.- Souscription et libération
- 4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent deux millions trois cent trente-cinq mille Euros (102.335.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille (7.500.000,- EUR) à cent neuf millions huit cent trente-cinq mille (109.835.000,- EUR) par émission de quatre millions quatre-vingt-treize mille quatre cents (4.093.400) nouvelles actions, par un apport en espèces.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "BRANDBREW S.A.", avec siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, représentée par M. Brian Collins, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux quatre millions quatre-vingt-treize mille quatre cents (4.093.400) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent deux millions trois cent trente-cinq mille Euros (102.335.000,- EUR) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent neuf millions huit cent trente-cinq mille (109.835.000,- EUR) représenté par quatre millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cents (4.393.400) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.700,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, B. COLLINS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49075. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157138/124.

(090190504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of November.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Subsea 7 Holding Inc. an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its principal address at P.O. Box 10718, Harbour Place - 5th Floor, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman

KYI-1006 Cayman Islands and having its registered address at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with Registry of Companies under number 114913

here represented by Régis Galiotto, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 4th, 2009.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Subsea 7 (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.470 and incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 26, 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1157 on August 1, 2002.

The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, notary then residing in Hesperange, on June 3, 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1217 on August 17, 2002, and pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 26, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1936 on August 7, 2008 (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. To consider to allow the distribution and payment of interim dividends by the board of managers
2. Subsequent restatement of Article 19 of the Company's articles of association
3. Ancillary and subsequent matters related to items 1 and 2 of the agenda.

III. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to allow the Company's board of managers to pay interim dividend.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to restate Article 19 of the Company's articles of association, so that it will henceforth read as follows:

"The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to distribute and to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting, within the two months preceding the distribution, of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Subsea 7 Holding Inc. une "exempted company" constituée sous les lois des Iles Caymans avec une responsabilité limitée, ayant son adresse principale à P.O. Box 10718, Harbour Place - 5ème étage, 103 South Church Street, George

Town, Grand Cayman KY1-1006, Iles Cayman, et son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, et enregistrée avec le "Registry of Companies" sous le numéro 114913,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associée unique (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Subsea 7 (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.470 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1157 en date du 1^{er} août 2002. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 3 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1217 en date du 17 août 2002 et par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1936 en date du 7 août 2008 (la "Société").

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'autoriser la distribution d'acompte sur dividendes par le conseil de gérance,
2. Modification subséquente de l'Article 19 des statuts de la Société,
3. Considérations accessoires et consécutives aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société à procéder à la distribution d'acompte sur dividendes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le second paragraphe de l'Article 19 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué ci/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au distribution et paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir, dans les 2 mois précédents la distribution, un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux fixais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, le mandataire de celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49079. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157135/122.

(090190483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

CENTRAL CONSTRUCTION (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.508.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CENTRAL CONSTRUCTION (LUXEMBOURG) S.A." avec siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Dudelange, en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 648 du 13 décembre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56 508.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, en date du 22 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 53 du 23 janvier 1998.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les MILLE (1000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

2. Dissolution et mise en liquidation de la société.

3. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Uriot, S. Schweizer, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009157103/66.

(090190312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157297/10.

(090190586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Fender SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.117.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009157300/12.

(090190035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

International Gears Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009157299/12.

(090190029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Europlan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 37.597.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Wolfgang FELL, ingénieur-diplômé, né à Duppenweiler (Allemagne) le 3 septembre 1954, demeurant à D-66701 Beckingen, 32, Rissenthalerstrasse,
détenteur de vingt-cinq (25) parts sociales.

2.- Madame Karin FELL, commerçante, née à Hargarten (Allemagne) le 1^{er} février 1956, demeurant à D-66701 Beckingen, 32, Rissenthalerstrasse,
détentrice de vingt-cinq (25) parts sociales.

3.- Madame Ursula SCHORN, commerçante, née à Merzig (Allemagne) le 12 août 1959, demeurant à D-66701 Beckingen-Hargarten, 43, Auf Taubentälchen,
détentrice de vingt-cinq (25) parts sociales.

Tous trois représentés aux fins des présentes par Monsieur Michael SCHORN, ci-après qualifié sub 4.-, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 10 novembre 2009, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

4.- Monsieur Michael SCHORN, maître couvreur-charpentier, né à Hargarten (Allemagne) le 28 mars 1958, demeurant à D-66701 Beckingen-Hargarten, 43, Auf Taubentälchen,
détenteur de vingt-cinq (25) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "EUROPLAN, S. à r.l." (numéro d'identité 1991 24 06 191), avec siège social à L-5550 Remich, 22, rue de Macher, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 37.597, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 36 du 31 janvier 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Christine DOERNER, en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 173 du 26 février 2000 et suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1836 du 30 septembre 2006,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Cessions de parts sociales

A) Monsieur Wolfgang FELL, préqualifié sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "EUROPLAN, S.à r.l.", à Monsieur Abilio MARTINS FERNANDES, employé privé, né à Luxembourg, le 27 mai 1971, demeurant à L-5419 Ehnen, 9, am Schank, ici présent et qui accepte.

B) Madame Karin FELL, préqualifiée sub 2.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinq (5) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "EUROPLAN, S.à r.l.", à Monsieur Abilio MARTINS FERNANDES, préqualifié, ici présent et qui accepte.

C) Madame Karin FELL, préqualifiée sub 2.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "EUROPLAN, S.à r.l.", à Monsieur Jorge SIMOES, indépendant, né à Mortagua (Portugal), le 11 décembre 1973, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss, ici présent et qui accepte.

D) Madame Ursula SCHORN, préqualifiée sub 3.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "EUROPLAN, S.à r.l.", à Monsieur Jorge SIMOES, préqualifié, ici présent et qui accepte.

E) Monsieur Michael SCHORN, préqualifié sub 4.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "EUROPLAN, S.à r.l.", à Monsieur Jorge SIMOES, préqualifié, ici présent et qui accepte.

Conformément à l'article 8 des statuts, Monsieur Wolfgang FELL, Madame Karin FELL, Madame Ursula SCHORN et Monsieur Michael SCHORN, préqualifiés, donnent leur consentement aux présentes cessions.

Conformément à l'article 8 des statuts et à l'article 1690 du Code Civil, la société "EUROPLAN, S. à r.l.", ici représentée par son gérant technique Monsieur Wolfgang FELL et ses deux gérantes administratives Mesdames Karin FELL et Ursula SCHORN, déclare accepter les présentes cessions.

Les cédants supporteront toutes les dettes et obligations attachées aux parts cédées existant à ce jour, de manière à ce que les cessionnaires ne puissent être inquiétés à ce sujet.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Les cédants s'engagent à transcrire le compte courant actionnaires de la société au nom de Monsieur Jorge SIMOES, préqualifié, qui accepte.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

Après les prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Abilio MARTINS FERNANDES, préqualifié, trente parts sociales	30
2) Monsieur Jorge SIMOES, préqualifié, soixante-cinq parts sociales	65
3) Monsieur Michael SCHORN, préqualifié, cinq parts sociales	5
Total: cents part sociales	100

II.- Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite Messieurs Abilio MARTINS FERNANDES, Jorge SIMOES et Michael SCHORN, seuls associés de la société "EUROPLAN S. à r.l.", ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de tenir compte des cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Das Geschäftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (€ 124,-)."

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-5550 Remich, 22, rue de Macher à L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus."

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter les démissions de Monsieur Wolfgang FELL comme gérant technique et de Mesdames Karin FELL et Ursula SCHORN comme gérantes administratives de la société et leur donnent décharge de leurs mandats.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jorge SIMOES, préqualifié, en qualité de gérant technique de la société;
- Monsieur Abilio MARTINS FERNANDES, préqualifié, en qualité de gérant administratif de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHORN, SIMOES, FERNANDES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 novembre 2009. Relation: CAP/2009/4103. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009157120/102.

(090190650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Facebook Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.776.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of November.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

THERE APPEARED:

"FACEBOOK IRELAND LIMITED", a company incorporated under the law of Ireland, having its registered office at 6th Floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4 (Ireland), registered with the Registrar of Companies of Ireland under number 462932,

here represented by Mr Gerald STEVENS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Palo Alto, California, on November 20, 2009;

as founder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of: "FACEBOOK LUX" (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by thirty (30) shares in registered form with a par value of one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager (s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad mitum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes presents or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, FACEBOOK IRELAND LIMITED represented as stated hereabove, declare to have subscribed to the thirty (30) shares of the share capital of the Company, representing the whole share capital, and declare to have fully paid up the thirty (30) shares with a par value of one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-) each, by contribution in cash, so that the amount of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following person(s) is/are appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Michael Patrick MURPHY, sales director, born in Illinois (U.S.A.), on 4th December 1961, with professional address at 702 Tennyson Avenue, Palo Alto, California 94301 (U.S.A.);

- Mrs Cipora Rachel HERMAN, economist, born in New York (U.S.A.), on 3rd December 1973, with professional address at 235, Glen Ridge Avenue, Los Gatos, California 95030 (U.S.A.);

2. The following person(s) is/ are appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born in Luxembourg, on 29th March 1951, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born in Cesena (Italy), on 12 January 1955, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. The registered office of the Company is set at: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième du mois de novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"FACEBOOK IRELAND LIMITED", une société de droit irlandais, ayant son siège social à 6th Floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4 (Ireland), immatriculée au Registre de Commerce d'Irlande sous le numéro 462932,

ici représentée par M. Gérald STEVENS, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Palo Alto, Californie, le 20 novembre 2009,

comme fondateur.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi entre les comparantes et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination: "FACEBOOK LUX" (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trente (30) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille cent euros (EUR 1.100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. 11 sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera valablement adoptée sans être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

FACEBOOK IRELAND LIMITED, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à trente (30) parts sociales du capital social, représentant la totalité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de mille cent euros (EUR 1.100,-) chacune, par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le(s) personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael Patrick MURPHY, sales director, né à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 4 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 702 Tennyson Avenue, Palo Alto, California 94301 (U.S.A.);

- Madame Cipora Rachel HERMAN, économiste, née à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 3 décembre 1973, ayant son adresse professionnelle au 235, Glen Ridge Avenue, Los Gatos, California 95030 (U.S.A.).

2. Le(s) personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) comme gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", né à Cesena (Italie), le 12 janvier 1955, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Le siège social de la Société est établi à: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stevens, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 décembre 2009. LAC/2009/51319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009157102/427.

(090190674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Bronze S.à r.l.).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.706.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Crystal Bronze S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.706 and having a share capital amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the Company). The Company was incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 5, 2009 under number 2164. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have never been amended

THERE APPEARED:

Bellsystem Holdings (Cayman) A-II, LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman K.Y1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (the Sole Shareholder),

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 4, 2009,

the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- That the Meeting has the following agenda:

1. Change of the Company's name into BC Gong S.à r.l. and subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "BC Gong S.à r.l." "

2. Amendment to Article four of the Articles in order to enable a change of registered office outside of the municipality of the city of Luxembourg;

3. Change of the Company's registered address from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 9A Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

4. Creation of new classes of shares in the share capital of the Company being class A tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class B tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class C tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class D tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class E tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class F tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class G tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will each have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended under item 6., 7. and 8. of this agenda;

5. Reallocation of the share capital between the ordinary shares and the newly created class A tracker shares, class B tracker shares, class C tracker shares, class D tracker shares, class E tracker shares, class F tracker shares, class G tracker shares;

- 6. Subsequent amendment to Article eight of the Articles;
- 7. Amendment of paragraph 6 of Article nineteen of the Articles;
- 8. Amendment to Article twenty of the Articles;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created tracker shares in the register of shareholders of the Company; and

10. Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into BC Gong S.à r.l. and subsequently to amend Article two of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "BC Gong S.à r.l." "

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article four of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office

may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles of incorporation.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 9A Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares in the share capital of the Company, being class A tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Tracker Shares), class B tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Tracker Shares), class C tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Tracker Shares), class D tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Tracker Shares), class E tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class E Tracker Shares), class F tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class F Tracker Shares), class G tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class G Tracker Shares, together with the Class A Tracker Shares, Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares and the Class F Tracker Shares, the Tracker Shares), which will each have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the sixth, seventh and eighth resolutions below.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to reallocate the share capital of the Company between the ordinary shares and the Tracker Shares as follows:

- twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class A Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
- and
- one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article eight of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class A Tracker Shares having a par value of one euro EUR (1.-) each (the Class A Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class E Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class F Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class G Tracker Shares

and together with the Class A Tracker Shares, Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares, Class F Tracker Shares and the Ordinary Shares the share(s)).

The Class A Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Gong B. V. in the first financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class B Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Gong B. V. in the second financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class C Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Gong B.V. in the third financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class D Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Gong B. V. in the fourth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class E Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Gong B. V. in the fifth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class F Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Gong B. V. in the sixth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class G Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Gong B. V. in the seventh financial year such income and proceeds are derived by the Company."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 6 of Article nineteen of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provision of the Law, remaining profits shall, subject to the approval of the board of managers, be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Class A Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B. V. (the Class A Investment Income) in the first financial year such proceeds and income are derived from the Company minus (ii) any costs directly related to the Class A, Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(b) the holders of the Class B Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B. V. (the Class B Investment Income) in the second financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(c) the holders of the Class C Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B. V. (the Class C Investment Income) in the third financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(d) the holders of the Class D Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B. V. (the Class D Investment Income) in the fourth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(e) the holders of the Class E Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation

profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B. V. (the Class E Investment Income) in the fifth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(f) the holders of the Class F Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B. V. (the Class F Investment Income) in the sixth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(g) the holders of the Class G Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B. V. (the Class G Investment Income) in the seventh financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(h) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Gong B.V. in a specific financial year. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article twenty of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realization of assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article nineteen of these articles of incorporation."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authorities given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Crystal Bronze S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.706, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations le 5 novembre 2009 sous le numéro 2164. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A COMPARU:

Bellsystem Holdings (Cayman) A-II, LP, une société en commandite (Limited Partnership) régie par les lois des lies Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, ici représentée par son actionnaire commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (l'Associé Unique),

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé le 4 novembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans la capital social de la Société.
- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en BC Gong S.à r.l. et modification subséquente de l'Article deux des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "BC Gong S.à r.l."

2. Modification de l'Article quatre des Statuts afin de permettre le changement du siège social de la Société en dehors de la municipalité de Luxembourg;

3. Changement du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9A Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Création de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune qui seront soumises aux droits et obligations définis dans les Statuts tel que modifiés sous le point 6., 7. et 8. de cet ordre du jour;

5. Nouvelle distribution du capital social entre les parts sociales ordinaires et les parts sociales traçantes de classe A nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe B nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe C nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe D nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe E nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe F nouvellement créées, et les parts sociales traçantes de classe G nouvellement créées;

6. Modification subséquente de l'Article huit des Statuts;

7. Modification du paragraphe 6 de l'Article dix-neuf des Statuts;

8. Modification de l'Article vingt des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en BC Gong S.à r.l. et décide de modifier l'Article deux des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera BC Gong S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article quatre des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature

compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe A), les parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), les parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), les parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), les parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), les parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F), et les parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E et les Parts Sociales Traçantes de Classe F, les Parts Sociales Traçantes) qui seront soumises aux droits et obligations définis dans les Statuts tel que modifiés selon les résolutions six, sept et huit ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de distribuer le capital social de la Société entre les parts sociales ordinaires et les Parts Sociales Traçantes tel qui suit:

- douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article huit des Statuts, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe A), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales

Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, et les Parts Sociales Ordinaires, les (une) part(s) sociale(s)).

Les Parts Sociales Traçantes de Classe A tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. lors de la première année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe B tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. lors de la deuxième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe C tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. lors de la troisième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe D tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. lors de la quatrième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe E tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. lors de la cinquième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe F tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. lors de la sixième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe G tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. lors de la septième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'Article dix-neuf des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les bénéfices restants seront, après approbation du conseil de gérance, distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe A, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe A pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe A) lors de la première année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe B pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe B) lors de la deuxième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe C pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Gong B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe C) lors de la troisième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(d) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe D, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe D pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-

values, bénéfiques de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Gong B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe D) lors de la quatrième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(e) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe E, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe E pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfiques de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Gong B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe E) lors de la cinquième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(f) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe F, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe F pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfiques de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Gong B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe F) lors de la sixième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(g) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe G, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe G pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfiques de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Gong B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe G) lors de la septième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(h) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, si tel est le cas, des bénéfices qui ne dérivent pas d'une année fiscale spécifique de l'investissement fait par la Société dans le capital social de BC Gong B. V. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. Dans le cas d'une déclaration par l'assemblée générale des associés de paiement de tout ou party du solde des bénéfices en dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par eux."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article vingt des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des associés ou en vertu de la Loi, le (s) liquidateur (s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue au paragraphe six de l'article dix-neuf des présents Statuts."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original,

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50581. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157079/463.

(090190355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

DCIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8441 Steinfort, 17, Cité Manzendall.

R.C.S. Luxembourg B 139.105.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.12.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009155476/12.

(090188448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Aal Veinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9411 Vianden, 114, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAHN Armand

Gérant

Référence de publication: 2009155479/11.

(090188441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Marnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.005.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 décembre 2009*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Cristiano FALCONI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Brunello DONATI demeurant professionnellement Riva Albertolli, 1, CH-6900 Lugano, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Référence de publication: 2009155497/15.

(090188454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.024.

*Extrait des résolutions de l'associé
unique de la Société du 8 décembre 2009*

En date du 8 décembre 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de constater la démission avec effet au 1^{er} décembre 2009 de Monsieur Alain Sohet en tant que gérant de la Société;
- de nommer avec effet au 1^{er} décembre 2009 et pour une durée illimitée Monsieur Eric Van Bael, gérant, né le 13 mai 1964 à Berchem (Anvers), Belgique, demeurant à Boterbloemlaan, 20, B-2980 Halle-Zoersel, Belgique, comme gérant de la Société en remplacement de Monsieur Alain Sohet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009155502/16.

(090188732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Aquarius S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.375.

—

*Procès-verbal de l'assemblée
extraordinaire tenue au siège social le 9 décembre 2009*

Décisions

L'assemblée décide de révoquer Monsieur THILL Jos, demeurant à L-9234 DIEKIRCH, 72, route de Gilsdorf de sa fonction de commissaire aux comptes à partir du 9 décembre 2009.

L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration de mandater GESTALUX S.A., avec siège social à 11, cité Thiergart, L-9807 HOSINGEN comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat est illimité.

Signature.

Référence de publication: 2009155505/16.

(090188807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Ceris Commerz Consult S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 36.099.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire du 9 décembre 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée:

- prend acte de la démission de:

* BOBO DE VEGA Agustin, homme d'affaires, domicilié Avda. Requejo s/n 49012 Zamora (SP), né le 3 mars 1935 à Zamora (SP) administrateur-délégué.

- décide de nommer:

* ARESPACOHAGA ALCALA OLMO Fernando, homme d'affaires, domicilié Calle Santa Hortensia n°15 28002 Madrid (SP), né le 10 juin 1922 à Madrid (SP) comme administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2009155508/18.

(090188841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Heco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.566.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2009 à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur M. Joseph WINANDY, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, en remplacement de M. Jean QUINTUS, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009155545/20.

(090188255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 148.525.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires de la Société du 7 décembre 2009*

En date du 7 décembre 2009, l'assemblée générale des actionnaires a pris la résolution suivante:
de changer le premier exercice social de la Société qui se terminera désormais le 31 décembre 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Helikos SE
Signature

Référence de publication: 2009155512/15.

(090188938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante quatorzième (274) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 149.686.

—
*Gesellschafterbeschluss
über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

In den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,
- nachstehend „Commandité INNCONA“ oder „INNCONA“ genannt -
und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Anton Fink, Oberer Stadtplatz 19, D-94469 Degendorf, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

- nachstehend auch „Commandité EKIAM“ oder „EKIAM“ genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-quatorzième (274.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-quatorzième (274.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.
Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009155537/39.

(090188733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Corallia, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 74.850.

—
EXTRAIT

- L'adresse de M. Christian BÜHLMANN, administrateur de la Société, est désormais sise à 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse de M. Alexandre TASKIRAN, administrateur de la Société, est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes de la Société, est désormais sise à 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORALLIA

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009155516/18.

(090189020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Verewinkel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.393.

—
EXTRAIT

*Par décision prise par le Conseil d'Administration
réuni en date du 2 décembre 2009 à 10.00 heures au siège social*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Picco Edoardo Carlo, entrepreneur, né le 17/05/1961 à Vercelli (Italie), et résidant au 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky; il terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2009.

L'agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009155515/18.

(090189010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Atraxis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.687.

—
EXTRAIT

*Par décision prise par le Conseil d'Administration
réuni en date du 2 décembre 2009 à 11.00 heures au siège social*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Picco Edoardo Carlo, entrepreneur, né le 17/05/1961 à Vercelli (Italie), et résidant au 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky; il terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009155514/18.

(090189008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante quinzième (275) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.687.

—
Gesellschafterbeschluss
über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

In den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,
- nachstehend „Commandité INNCONA“ oder „INNCONA“ genannt -
und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Anton Fink, Oberer Stadtplatz 19, D-94469 Degendorf, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

- nachstehend auch „Commandité EKIAM“ oder „EKIAM“ genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-quinzième (275.) S.e.c.s aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-quinzième (275.) S.e.c.s die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009155538/39.

(090188741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Kilam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.849.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de FIDESCO S.A. de sa fonction d'administrateur est acceptée.

2) Est nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Raffaele RIVA, demeurant professionnellement Via Riva Caccia, 1D, CH-6901 Lugano, administrateur et administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009155498/15.

(090188552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Tursonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.006.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 novembre 2009*

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009155542/15.

(090188260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Tursonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.006.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 novembre 2009*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:
Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de
Monsieur Koen LOZIE, 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich
COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:
Madame Ernestine LANG, Beethovenstrasse, 16, A-9020 Klagenfurt
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009155543/22.

(090188260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Surf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.010.

—
*Extrait des résolutions prises lors
de la réunion du Conseil d'administration du 24 novembre 2009*

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009155511/17.

(090188918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Financement Fontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.817.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement de la société en date du 15 octobre 2009 que:

- le mandat des administrateurs Monsieur Diderrich Jeannot, né le 27/03/1973 à Ettelbruck et Monsieur De Cillia Roland, né le 16/03/68 à Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2014.

- le mandat du commissaire aux comptes, la société Benoy Kartheiser Management Sàrl (anc. Kartheiser Management Sàrl), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33.849, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2014.

- Monsieur Kuske Hans Martin a démissionné en tant qu'administrateur et que Monsieur Wagner Romain, né le 26/06/67 à Luxembourg et demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé à sa place pour terminer le mandat.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2014.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2009155510/24.

(090188888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.847.

—
*Extrait des résolutions de l'associé
unique de la Société du 8 décembre 2009*

En date du 8 décembre 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de constater la démission avec effet au 1^{er} décembre 2009 de Monsieur Alain Sohet en tant que gérant de la Société;

- de nommer avec effet au 1^{er} décembre 2009 et pour une durée illimitée Monsieur Eric Van Bael, gérant, né le 13 mai 1964 à Berchem (Anvers), Belgique, demeurant à Boterboemlaan, 20, B-2980 Halle-Zoersel, Belgique, comme gérant de la Société en remplacement de Monsieur Alain Sohet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009155513/16.

(090188973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Barony Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 37.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156011/10.

(090189106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.
